

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE EVENEMENTIEL

SERVICE ANIMATION SENIORS

FB/JPM/NN

DECISION N° 26-11989

Le Maire de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la commande publique

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché de prestation traiteur dans le cadre de l'organisation de la nuit des associations, et du banquet des séniors les 7 et 8 février 2026,

**CONSIDÉRANT** les consultations menées auprès de différentes sociétés,

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par la société CTELIOS dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement,

**D E C I D E**

**Article 1**

De signer avec la société Citelios, 5 Rue de la Corderie Centra 472 94550 Rungis Min France, le marché n° C25135 ayant pour objet « prestations de service traiteur pour la Nuit des Associations et le banquet des seniors 2026 ».

Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires.

Le montant pour les deux prestations s'élève 42 956.10€

**Article 2**

La prestation se déroulera le samedi 7 et dimanche 8 février 2026.

**Article 3**

Les dépenses relatives à ce marché seront inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

**Article 4**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 5**

Madame la Directrice Générale des Service et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil d'Administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Villeparisis le 9 février 2026

Accusé de réception préfecture  
077-217705144-202602/09-26-11989-AU  
Date de télétransmission : 10/03/2026  
Date de réception préfecture : 10/03/2026



# CONTRAT D'ENGAGEMENT DE PRESTATION TRAITEUR

Entre les soussignes :

## Le Client

Mairie de Villeparisis représente par Monsieur Le Maire Frederic BOUCHE, 32 rue de Ruzé 77 270 VILLEPARISIS

Téléphone 01 64 67 52 00

## ET

## Le Prestataire

Citelios , représente par son président Eric GAULTIER 5 rue de la corderie centrale 472 94550 RUNGIS

Téléphone : 01 49 79 10 10

Email :COMMERCIAL@CITELIOS.FR

N° SIRET :823 752 639

Il a été convenu et arrête ce qui suit :

## Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles le Prestataire s'engage à fournir une **prestation de services traiteur** au profit du Client lors de l'évènement suivant :

- Type d'évènement : BANQUET Nuit des Associations
- Date : Samedi 7 février 2026
- Lieu : Gymnase des petits marais 77 270 VILLEPARISIS
- Nombre de convives estime : 495 CONVIVES ET 45 AGENTS ET ARTISTES

## Article 2 - Description de la prestation

Le Prestataire s'engage à assurer les prestations suivantes :

- Préparation et fourniture des plats et boissons
- Service (oui / non) : Service par les agents de la ville, cuisiniers et encadrement par Citelios

Menu détaillé :

### APERITIF - COCKTAIL 8 PIECES PAR PERSONNE

#### 6 PIECES SALEES FROIDES

Brochettes de bresaola, tome de brebis & canneberge

Tartelettes de crème fromagère et légumes dressing

Moelleux au citron, chantilly à l'aneth & saumon gravlax

Opera de foie gras à la mangue

Crackers sésame, crème wasabi et coriandre fraîche

Finger de crabe et rémoulade de légumes façon lobster roll

Cannele sale poivron rouge et piment d'Espelette

#### SAUMON GRAVLAX

Filet de saumon entier mariné par nos chefs cuisiniers

Accompagné de pain au citron confit, crème fraîche à l'aneth

#### ANIMATION CONES GAUFRETTES SALES

Encre de seiche, tomates épinard, crémeux citron curry crémeux tartare de légumes

**2 PIECES CHAUDES**

Samoussas assortis  
Mini quiches variées maison  
Gougères au fromage  
Mini croque du boulanger

**DINER  
SANS ENTREE****PLATS CHAUDES**

Tournedos de volaille aux éclats de châtaigne  
Millefeuille de pommes de terre & poêlée forestière

**FROMAGES**

Brie & chèvre fermier sur salade verte à l'huile de noix

**DESSERTS**

Charlottine aux poires & sa sauce chocolat

Petit pain pétrisane  
Café & son chocolat

**BOISSONS**

Eau de source Badoit  
Apéritif, vin blanc Chardonnay, Vin rouge Bordeaux Chateau Blagnac

**MATERIEL**

Assiettes blanches en porcelaine  
Couverts Guy Degrenne collection Vieux Paris  
Verrerie Elégance

LINÉE DE TABLE: non tissé blanc et chemin de table bleu

- Service (oui / non) : Service par les agents de la ville, cuisiniers et encadrement par Citelios

Toute modification devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties.

## **Article 3 - Obligations du Prestataire**

Le Prestataire s'engage à :

- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur
- Fournir des produits frais et conformes à la commande
- Assurer la prestation à la date et au lieu convenus
- Être couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle

## **Article 4 - Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- Fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation
- Garantir l'accès au lieu de réception
- Régler le prix de la prestation selon les modalités prévues
- Confirmer le nombre définitif de convives au plus tard 7 jours avant l'évènement

## Article 5 - Prix et modalités de paiement

Le prix total de la prestation est fixé à : **20 780,10 € vingt mille sept cent quatre vingt euros et dix centimes**  
Modalités de paiement :

- Acompte de 0 % à la signature du contrat
- Solde à régler à réception de facture, avec un bon de commande de votre part pour le dépôt chorus

Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités conformément à la législation en vigueur.

## Article 6 - Annulation

- En cas d'annulation par le Client :
  - Plus de 8 jours avant l'évènement : facturation de 50 % de la prestation envisagée
  - Moins de 2 jours : facturation 100 % de la prestation

## Article 7 - Responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation des produits ou du matériel par le Client ou ses invités.

## Article 8 - Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure telle que définie par la loi.

## Article 9 - Litiges et droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège du Prestataire.

## Article 10 -Acceptation du contrat

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, lu et approuvé par les deux parties.

Fait à Rungis, le 2 février

### Le Client

Nom et signature : M. BOUCHE Frédéric  
Signature : 

### Le Prestataire

Nom et signature :   
Signature : 

CiTELiOS

Rue de Corderie Centra 472  
94596 Rungis Chevilly Larue

Tel 01 49 79 10 10  
Rcs Créteil 823 752 639

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260210-26\_11989-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2026  
Date de réception préfecture : 10/02/2026



N° SIREN/SIRET 823752639  
5 rue de Corderie CENTRA 472  
Rungis MIN  
94596  
0611943746  
eric\_gaultier@citelios.fr

PROFORMAT  
EST0083  
DATE  
7 févr. 2026  
TOTAL  
EUR 20 780,10 €

ADRESSE DE FACTURATION

**VILLEPARISIS Nuit des Associations**

ARTICLE	PRIX	QTÉ	MONTANT
Diner Samedi 7 fevrier	36,80 €	495	18 216,00 €
Agents et artistes	15,00 €	45	675,00 €
SOUS-TOTAL			18 891,00 €
TAXES (10%)			1889,10 €
TOTAL			EUR 20 780,10 €

Par cheque a l attention de Citelios

Gaultier Home services

Par virement Code Banque 10207 CODE GUICHET 00077 Compte 22212484643 Cle rib 76

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260210-26\_11989-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2026  
Date de réception préfecture : 10/02/2026

# CONTRAT D'ENGAGEMENT DE PRESTATION TRAITEUR

Entre les soussignés :

**Le Client**

Mairie de Villeparisis représenté par Monsieur Le Maire Frederic BOUCHE, 32 rue de Ruzé 77 270 VILLEPARISIS

Téléphone 01 64 67 52 00

ET

**Le Prestataire**

Citelios , représenté par son président Eric GAULTIER 5 rue de la corderie centrale 472 94550 RUNGIS

Téléphone : 01 49 79 10 10

Email :COMMERCIAL@CITELIOS.FR

N° SIRET :823 752 639

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles le Prestataire s'engage à fournir une prestation de services traiteur au profit du Client lors de l'événement suivant :

- Type d'événement : BANQUET DES AISNES
- Date :Dimanche 8 février 2026
- Lieu : Gymnase des petits marais 77 270 VILLEPARISIS
- Nombre de convives estimé : 525 CONVIVES ET 56 AGENTS ET ARTISTES

## Article 2 - Description de la prestation

Le Prestataire s'engage à assurer les prestations suivantes :

- Préparation et fourniture des plats et boissons
- Service (oui / non) : Service par les agents de la ville, cuisiniers et encadrement par Citelios

Menu détaillé :

### APERITIF - COCKTAIL 4 PIECES PAR PERSONNE

#### 6 PIECES SALEES FROIDES

Brochettes de bresaola, tome de brebis & canneberge

Tartelettes de crème fromagère et légumes dressing

Moelleux au citron, chantilly à l'aneth & saumon gravlax

Opéra de foie gras à la mangue

### DEJEUNER

#### ENTREE

Tatin de foie gras sur pain d'épices

Compotée d'échalotes et pommes caramélisées

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260210-26\_11989-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2026  
Date de réception préfecture : 10/02/2026

Le prix total de la prestation est fixé à : 22 176 € vingt deux mille cent soixante seize euros

Modalités de paiement :

- Acompte de 0 % à la signature du contrat
- Solde à régler à réception de facture , avec un bon de commande de votre part pour le dépôt chorus

Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités conformément à la législation en vigueur.

## Article 6 – Annulation

- En cas d'annulation par le Client :
  - Plus de 8 jours avant l'événement : facturation de 50 % de la prestation envisagée
  - Moins de 2 jours : facturation 100 % de la prestation

## Article 7 – Responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation des produits ou du matériel par le Client ou ses invités.

## Article 8 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure telle que définie par la loi.

## Article 9 – Litiges et droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège du Prestataire.

## Article 10 – Acceptation du contrat

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, lu et approuvé par les deux parties.  
Fait à Rungis , le 2 février

Le Client

Nom et signature :

Signature :

Mr Frederic Bouche  
Maire  
le 5 février 26.



Le Prestataire

Nom et signature :

Signature :



CiTELios  
10 de Corderie Centra 472  
996 Rungis Chevilly Larue  
Tel 01 49 79 10 10  
Rcs Créteil 823 752 639

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260210-26\_11989-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2026  
Date de réception préfecture : 10/02/2026



N° SIREN/SIRET 823752639  
5 rue de Corderie CENTRA 472  
Rungis MIN  
94596  
0611943746  
eric\_gaultier@citelios.fr

PROFORMAT  
EST0081  
DATE  
8 févr. 2026  
TOTAL  
EUR 22176,00 €

ADRESSE DE FACTURATION

VILLEPARISIS

60 RUE JEAN JAURES  
VILLEPARISIS  
77270  
01 64 27 07 95  
06 12 54 70 27

ARTICLE	PRIX	QTÉ	MONTANT
BANQUET DES AINES	36,80 €	525	19 320,00 €
Repas Orchestre	15,00 €	22	330,00 €
REPAS AGENTS	15,00 €	34	510,00 €
	SOUS-TOTAL		20 160,00 €
	TAXES (10%)		2016,00 €
	TOTAL		EUR 22176,00 €

Par cheque à l'attention de Citelios  
Gaultier Home services  
Par virement Code Banque 10207 CODE GUICHET 00077 Compte 22212484643 Clé rib 76

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260210-26\_11989-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2026  
Date de réception préfecture : 10/02/2026